

**Arrêté portant modification de l'arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat**

**Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (LCE), du 22 mars 1983;

sur la proposition de son président,

*arrête:*

**Article premier** L'arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat, du 25 mai 2005, est modifié comme suit:

*Art. 5*

Le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) assume les tâches dévolues à l'Etat dans les domaines de la santé publique, de l'action sociale, de l'assurance-maladie, des mineurs et des tutelles, ainsi que dans celui relatif aux établissements spécialisés.

*Art. 6*

Le Département de la gestion du territoire (DGT) assume les tâches dévolues à l'Etat dans les domaines du développement durable, des transports et communications, des travaux publics, de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, de la nature, des forêts, de la faune, ainsi que dans ceux relatifs au cadastre, au registre foncier, aux bâtiments et au logement.

*Art. 7*

Le Département de l'économie (DEC) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la politique régionale et des affaires extérieures, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la police du commerce et des établissements publics, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, et APG, des allocations familiales, ainsi que dans ceux relatifs à l'agriculture, à la viticulture, à l'approvisionnement économique, à la consommation, aux affaires vétérinaires, aux poursuites et faillites et au registre du commerce.

*L'annexe est modifiée conformément à la version ci-jointe.*

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le 22 décembre 2008

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
R. DEBÉLY

*Le chancelier,*  
J.-M. REBER

**Département de la santé et des affaires sociales (DSAS)**

*Secrétariat général*

*Service de la santé publique*

*Service de l'action sociale*

Office de l'aide sociale

Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien

Office des bourses

*Service de l'assurance-maladie*

*Service des mineurs et des tutelles*

Office des mineurs de Neuchâtel

Office des mineurs de La Chaux-de-Fonds

Office des tutelles

Office de l'accueil extra-familial

*Service des établissements spécialisés*

**Département de la gestion du territoire (DGT)**

*Secrétariat général*

Office des transports

Office du logement

*Service des ponts et chaussées*

Office des routes cantonales

Office de construction de la route nationale 5

Office de l'entretien

Office des ressources générales (OREG)

Laboratoire d'Etudes et d'Analyses Routières (LEAR)

Bureau des affaires juridiques et des acquisitions de terrains

*Service de la protection de l'environnement*

*Service de l'énergie*

*Service de l'aménagement du territoire*

*Service de la géomatique et du registre foncier*

Office du registre foncier de l'arrondissement des Montagnes et du Val-de-Ruz

Office du registre foncier de l'arrondissement du Littoral et du Val-de-Travers

*Service de la faune, des forêts et de la nature*

*Service des bâtiments*

## **Département de l'économie (DEC)**

### *Secrétariat général*

### *Service de l'économie*

- Office du développement économique et régional
- Office de la promotion économique
- Office du commerce
- Office cantonal de la statistique
- Office du registre du commerce

### *Service des poursuites et faillites*

- Office des poursuites
- Office des faillites

### *Evologia*

### *Tourisme neuchâtelois*

### *Réseau urbain neuchâtelois*

### *Service de l'emploi*

- Direction de la formation
- Direction juridique
- Office des emplois temporaires
- Office régional de placement du Littoral neuchâtelois
- Office régional de placement des Montagnes neuchâteloises
- Office de surveillance, d'inspection et de la santé au travail
- Office de conciliation en matière de conflits du travail
- Office de développement, d'analyses et de projets

### *Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)*

### *Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage*

### *Caisse cantonale neuchâteloise de compensation*

### *Office de l'assurance-invalidité*

### *Service de l'agriculture*

- Office de l'approvisionnement économique du pays
- Office des améliorations foncières
- Office de l'équipement agricole
- Office des paiements directs
- Office phytosanitaire
- Office des vins et des produits du terroir
- Station viticole et encavage de l'Etat

### *Service de la consommation et des affaires vétérinaires*

### *Service des migrations*

- Office du séjour et de l'établissement
- Office de la main-d'œuvre
- Office social de l'asile
- Direction juridique

### *Service de la cohésion multiculturelle*

## **Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS)**

### *Secrétariat général*

Caisse de remplacement

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

### *Service de l'enseignement obligatoire*

Office de l'enseignement spécialisé

Bureau de l'informatique scolaire

Centre de psychomotricité

### *Service de la formation professionnelle et des lycées*

Bureau des lycées académiques neuchâtelois

### *Service des hautes écoles et de la recherche*

### *Service de l'orientation scolaire et professionnelle*

Office régional de l'orientation scolaire et professionnelle du Littoral neuchâtelois

Office régional de l'orientation scolaire et professionnelle des Montagnes neuchâtelaises

### *Service des sports*

### *Service des affaires culturelles*

Office de la protection des monuments et des sites

Office et Musée d'archéologie

Office des archives de l'Etat

Conservatoire de musique neuchâtelois

## **Chancellerie d'Etat**

### *Secrétariat général*

### *Service du Grand Conseil*

### *Service du matériel et des imprimés*

## **Contrôle cantonal des finances**

## **Préposé cantonal à la gestion de l'information**